

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE  
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES -TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-  
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher  
Arrondissement de BLOIS  
Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 15 novembre 2023  
Nombre de membres en exercice : 9

*Président de séance : Bernard ESPUGNA*

*Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIU, Jérôme SEJOURNE, Christian ROUBALAY, Christine VEUILLE, Bruno VIVIER, Gérard GOUDEAU, Philippe POITOU*

*Absent excusé, Monsieur Jean-Charles GAUCHERON ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard ESPUGNA*

***Délibération n°4***

***OBJET : Remboursement partiel anticipé ligne de trésorerie***

Monsieur le Président informe les membres du Conseil, que sur instructions du SCG de Vendôme, il convient de délibérer afin de procéder au remboursement partiel anticipé de la somme de 100.000 euros sur la ligne de trésorerie souscrite conformément aux conditions du contrat souscrit auprès de l'établissement bancaire. (délibération n°2023.06 du 14 mars 2023).

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil syndical, à l'unanimité,

ACCEPTTE et VALIDE

Le remboursement partiel anticipé de la somme de 100.000 euros (cent mille euros).

Pour extrait conforme au registre  
Acte rendu exécutoire après publication  
Et dépôt en préfecture le 29 novembre 2023

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Le Président,

